

Procès-Verbal

Séance du conseil Municipal du jeudi 01 décembre 2022

Convocation :24 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Victor MARQUES, le Maire de la commune d'AUNAY LES BOIS.

Etaient présents : Victor MARQUES Maire, Martine TISSIER 1^{ère} adjointe, Sylvie GANDIN, Véronique COLIN, Magali ROUSSEAU, Martin BRUNNER.

Absents excusés : Virginie TELLE donne pouvoir à Martine TISSIER, Sylvain DELPORTE donne pouvoir à Victor MARQUES, Chantal PERRAUX donne pouvoir à Magali ROUSSEAU, Frédéric BUSNEL donne pouvoir à Martin BRUNNER

Secrétaire de séance : Magali ROUSSEAU

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 29 septembre 2022.
2. Discussion/Délibération : Travaux d'effacement réseaux « Impasse La Haute Folie et Impasse Le Pré Doucet: Validation avant-projet de travaux .
3. Discussion/ Délibération : Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement non collectif (SPANC).
4. Organisation pour Noël (décoration, goûter).

Questions diverses.

Le conseil approuve à l'unanimité le PV de la réunion du 29 septembre 2022

01	Délibération N° 2022-23 : Validation de l'avant-projet de travaux d'effacement de réseaux avec le TE 61
-----------	--

Mme Sylvie GANDIN ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération antérieure, nous avons délégué au TE 61 nos compétences en matière de génie civil pour les travaux de télécommunication par le biais d'une convention cadre.

Il est également rappelé que l'on a missionné le TE 61 pour le projet d'effacement de réseaux (électriques et télécommunication) au lieudit « Impasse La Haute Folie et Impasse le Pré Doucet »

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise attributaire du TE 61, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs du projet.

Il est nécessaire de préciser qu'après notre accord sur cet avant-projet et son enveloppe financière, en cas de désistement de notre part, tous les coûts relatifs à l'étude détaillée nous seront facturés.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avant-projet.
- De s'engager à coordonner l'effacement des réseaux de télécommunication avec l'effacement basse tension.
- De commander une étude détaillée auprès de l'entreprise attributaire du TE 61.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

Vote : 09

Abstention :

Pour 09

Contre :

02	Délibération N° 2022-24 Présentation du RPQS Assainissement non collectif 2021
-----------	---

Monsieur le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif. Le rapport est approuvé par la CDC de la VHS (délibération 2022-1018-5-2) et doit être soumis aux communes membres dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après avoir ouïe, le conseil à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation du RPQS de l'assainissement non collectif

Vote : 10

Abstention :

Pour 10

Contre :

03	Organisation pour NOËL
-----------	-------------------------------

Monsieur le Maire rappelle qu'un ballotin de chocolats est offert à tous les aînés âgés de 65 ans et plus ainsi qu'une carte cadeau pour les enfants de moins de 12 ans.

Dans le cadre de Noël, le conseil souhaite organiser un goûter pour réunir les habitants de la commune et sera distribué aux aînés présents le ballotin de chocolat et à chaque enfant la carte cadeau.

La commune sera décorée pour la période de Noël. Les illuminations seront éteintes à 21 heures 30.

Questions diverses

Monsieur le Maire indique que la plateforme de tri des ordures ménagères est en service, les travaux restants sont la plantation de la haie bocagère. Les containers placés sur la rue de la Chauvinière ont été retirés.

Fin de Séance à 19 heures 30

Le Maire Victor MARQUES	Secrétaire de séance : Magali ROUSSEAU
----------------------------	---